

RAPPORT ANNUEL

2023

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Table des matières

LES FAITS MARQUANTS	3
GOUVERNANCE ET PILOTAGE	4
LA NOTION DE DÉCHETS.....	7
LE TERRITOIRE DESSERVI	10
LA PREVENTION DES DECHETS	13
SENSIBILISATION ET MEDIATION	21
LA COLLECTE DES DECHETS	24
FLOTTE DES VEHICULES	25
LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	26
LES DECHETS OCCASIONNELS.....	32
LES COLLECTES ALTERNATIVES.....	35
LES PERFORMANCES DE COLLECTES.....	41
Quantités collectées par commune.....	41
Les indicateurs par communauté	43
LE TRAITEMENT DES DECHETS	44
PARTICIPATION AU SYNDICAT	45
Les autres filières de traitement.....	47
BILAN FINANCIER.....	48
BUDGET	48
LES DEPENSES.....	49
LES RECETTES.....	50
PROJETS 2024 : aller plus loin dans la prévention des déchets du territoire	53

Conformément à l'article

L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 /12/2015, le président de la communauté de communes doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, un document destiné principalement à l'information des usagers.

LES FAITS MARQUANTS



Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en Novembre 2022, les habitants ont d'avantage trié sur le territoire avec **+ 4.45 % de tri en 2023** par rapport à l'année précédente. Des efforts qu'il faut maintenir et accentuer pour permettre plus de recyclage et moins d'impact environnemental !



L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été point clé de l'année 2023 en vue de son adoption en 2024. L'objectif de ce programme est de structurer les 6 prochaines années afin **d'agir stratégiquement sur la réduction des déchets ménagers et assimilés.**



2023 a aussi été une année forte en expérimentations avec la **mise en place du tri à la source des biodéchets.** Ces expérimentations vont permettre d'avancer en amont de la nouvelle réglementation qui rentrera en vigueur au 1^{er} Janvier 2024, et qui stipule que chaque habitant doit disposer d'une solution pour le tri de ses biodéchets.

GOVERNANCE ET PILOTAGE

❖ CITEO : Plan de performance des territoires

Depuis 2018, CITEO et sa filiale Adelphe, mènent le Plan de performance des territoires pour accompagner les collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages ménagers. Objectif : simplifier le geste de tri des citoyens, collecter plus et in fine accélérer les performances de recyclage. En 2023, l'agglomération des Sorgues du Comtat s'est engagée dans la mise en place de l'extension des consignes de tri.

❖ Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long terme en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets. L'agglomération des Sorgues du Comtat participe au groupe de travail du schéma de cohérence territoriale (SCOT) où l'objectif est de recentrer et optimiser le développement de l'espace Rhodanien.

❖ Contrat d'objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie circulaire »

Ce contrat d'objectif proposé par la Région se poursuit sur le territoire suite à sa délibération le 28 juin 2021. Ce contrat s'oriente autour de 4 axes clés :

- Axe 1. Elaborer une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets en cohérence avec la planification régionale et visant progressivement l'atteinte des objectifs prioritaires.
- Axe 2. Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme et leur programmation budgétaire répondant à l'axe 1.
- Axe 3. Adhérer au minimum à un des différents réseaux régionaux de prévention des déchets.
- Axe 4. Adhérer à la charte régionale zéro déchet plastique.

❖ Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Document élaboré par l'Agglomération des Sorgues du Comtat, en concertation avec les acteurs du territoire et les habitants, et ayant pour objectif de définir des mesures visant la réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés.

❖ **Plusieurs études sont en cours sur le territoire pour répondre aux différents enjeux du service :**

- **Etude sur le nettoyage et le plan de propreté du territoire**
Afin d'améliorer le cadre de vie sur les cinq communes
- **Etude sur l'optimisation des circuits de collecte**
Afin de faire évoluer les circuits en faisant un état des lieux et un diagnostic du service public, générer un planning associant tournées et jours de collecte et aboutir à une mise en œuvre effective au terme de l'étude.
- **Etude sur les déchets d'activités économiques**
Comprendre les coûts et les quantités en lien avec les déchets des non-ménages afin d'orienter la réflexion sur la mise en place de la redevance spéciale.



WORLD CLEAN UP DAY



Agir ensemble

La propreté étant l'affaire de tous, habitants, associations, riverains, familles, écoles, entreprises ont été invité à se mobiliser pour une grande opération de nettoyage à échelle mondiale. Sur le territoire, la communauté d'agglomération a accompagné cet événement en fournissant des gants et des sacs aux organisateurs. Les éco-ambassadrices ont aidé à l'organisation d'opérations de ramassage et ont animé des ateliers de sensibilisation à la prévention des déchets.

Exemples d'actions :

- Quiz sur les déchets
- Atelier personnage zéro déchet
- Atelier création de sac à vrac
- Ramassages
- Collecte de mégots

**SEMAINE MONDIALE
DU NETTOYAGE DE NOTRE PLANÈTE
Du 11 au 17 septembre 2023**

• Actions avec nos éco-ambassadrices
• Ramassage de mégots • Nettoyage dans vos communes

Sacs et gants disponibles pour les organisateurs inscrits
Cartographie des lieux de nettoyage ici →

Informations : 04 90 61 15 50
Inscription, référencement de cleanups et adhésion sur worldcleanupday.fr

Quelques chiffres :

- Environ **4 500 mégots ramassés** sur Althen-des-Paluds
- Collecte sur l'île de l'Oiselet à Sorgues :
 - Ordures ménagères **850 kg**
 - Verre **220 kg**
 - Ferrailles **340 kg**
- **375 adultes et enfants sensibilisés** par les éco-ambassadrices



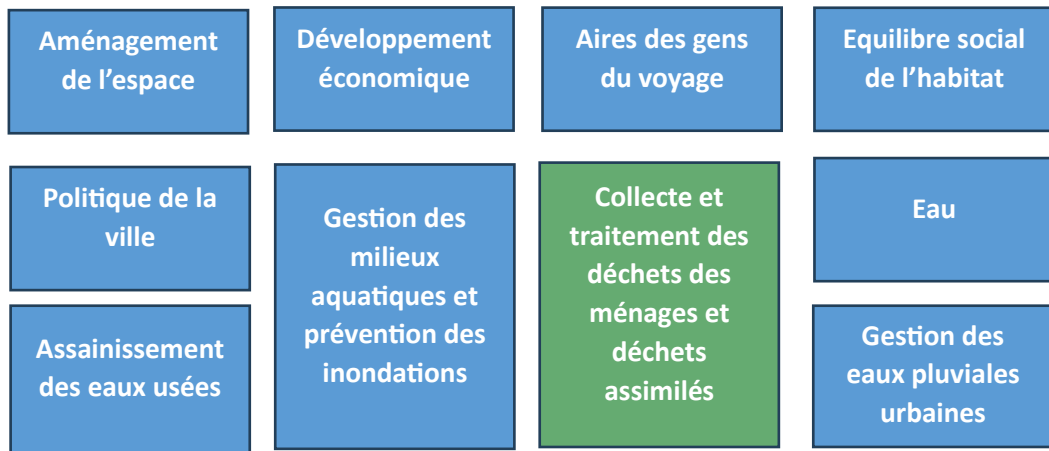
LA NOTION DE DÉCHETS

Les compétences des Sorgues du Comtat

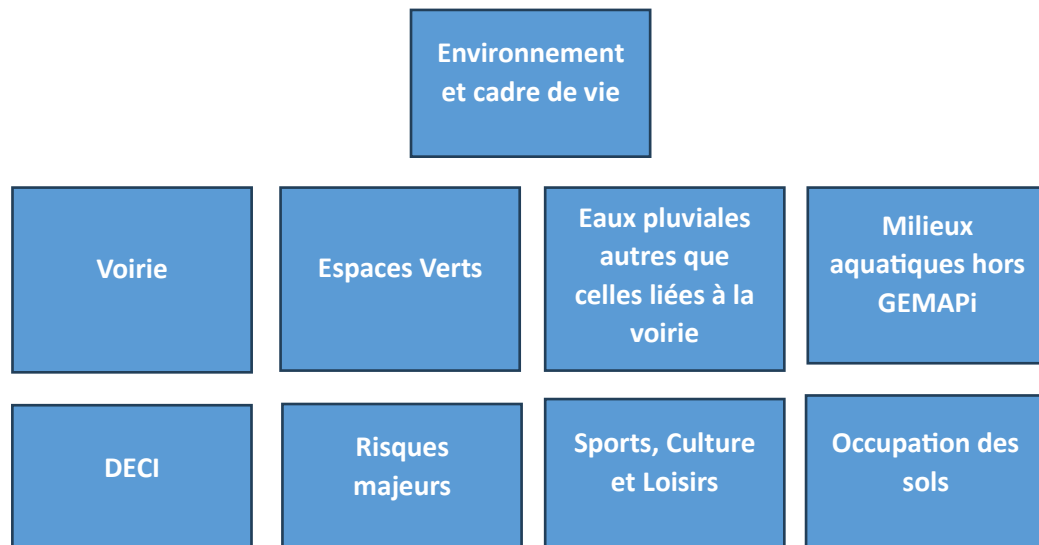
"Unir les forces de chaque commune tout en respectant leurs identités respectives"

Si le choix des élus s'est porté dès 2001 sur une structure à taille humaine permettant de mieux respecter les identités communales, le nombre important de compétences optionnelles et facultatives transférées par les communes membres montre une volonté forte de mise en œuvre de l'intérêt communautaire.

■ Compétences obligatoires



■ Compétences facultatives

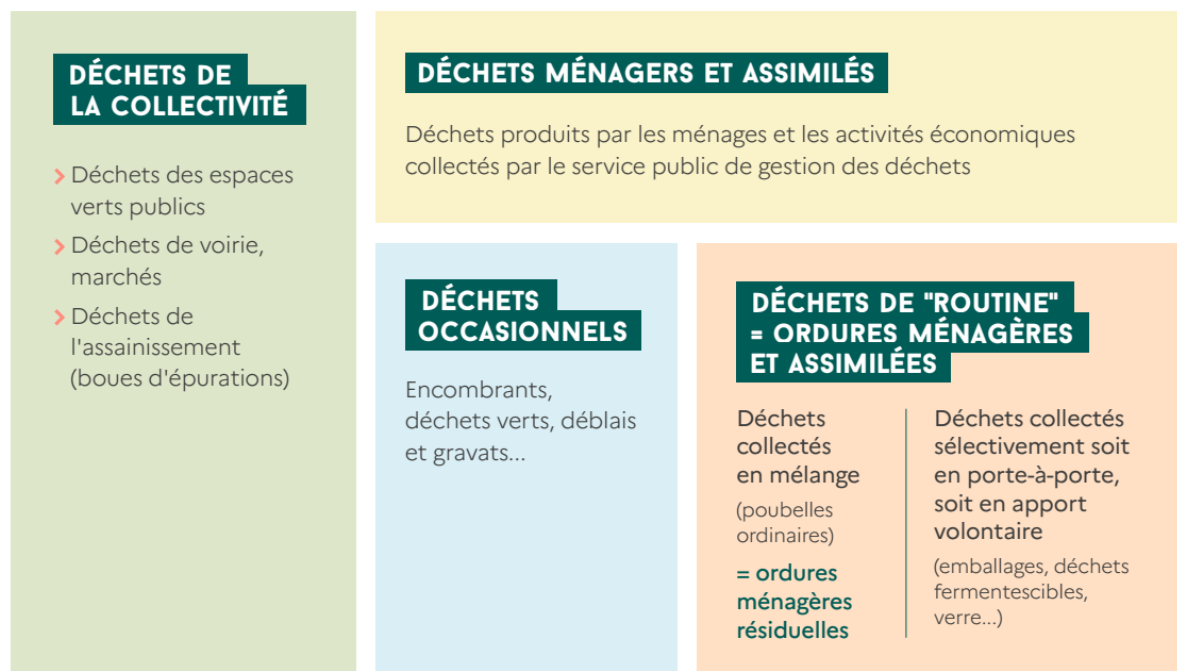


La compétence « élimination des déchets »

■ La définition du « déchet »

L'article L.541-1-1 du code de l'environnement précise que « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » est un déchet. Les déchets peuvent être ménagers (*produits par les familles*) ou non ménagers (*produits par les professionnels, les entreprises, les administrations, les écoles, les commerçants...*).

Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (gérés par les collectivités locales)



Source : CGDD

■ La compétence

Le service public de gestion des déchets est directement en lien avec le pouvoir de police du maire qui consiste à assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique. Les communes et leurs groupements ont donc la responsabilité d'assurer la gestion des déchets ménagers et assimilés, c'est une **compétence obligatoire**.

Dans le cadre de ses missions et pour s'adapter à la montée en puissance des enjeux environnementaux, la communauté de communes des Sorgues du Comtat développe sur son territoire une politique de gestion durable des déchets avec deux objectifs :

- › **Assurer un service de qualité** aux usagers à coût constant.
- › **Préserver l'environnement** en améliorant les performances de tri et de recyclage de ses habitants, notamment grâce à la sensibilisation au tri à la source et aux éco gestes.

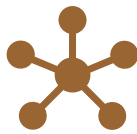
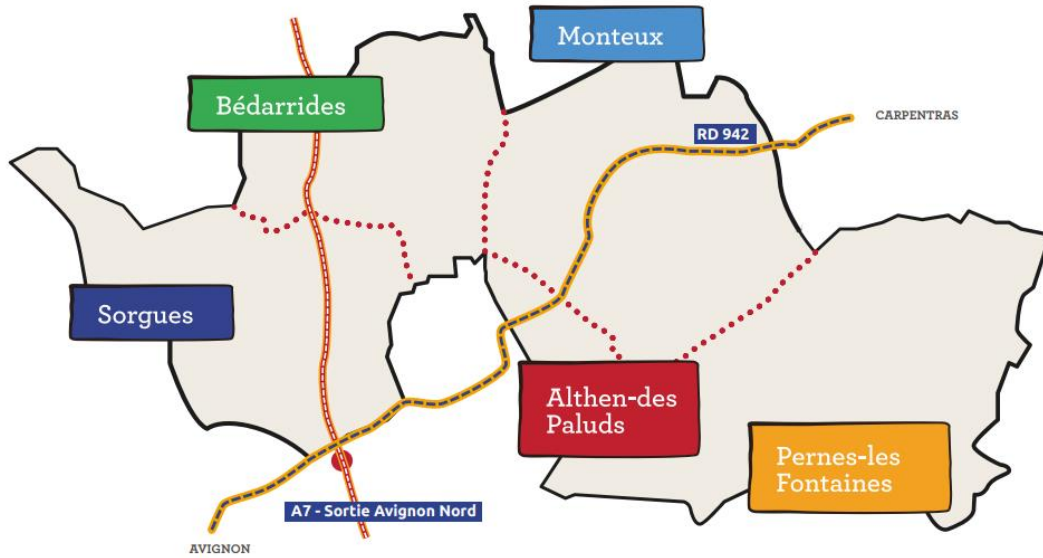
Les cinq communes membres de l'EPCI n'ayant pas le même historique en matière d'organisation de la compétence, un travail d'harmonisation et de mutualisation se poursuit.



LE TERRITOIRE DESSERVI

Créée en 2001, la communauté de communes des Sorgues du Comtat est bien ancrée dans le paysage très contrasté du Vaucluse où elle a su trouver sa place aux côtés des autres partenaires de l'aire urbaine d'Avignon et plus largement du Grand Delta Rhodanien.

Depuis le 1er janvier 2022, la communauté de communes est devenue une communauté d'agglomération à la vue du nombre d'habitants (> 50 000 habitants).



5

Communes

=



154,7

Km2

=



51 261

Habitants

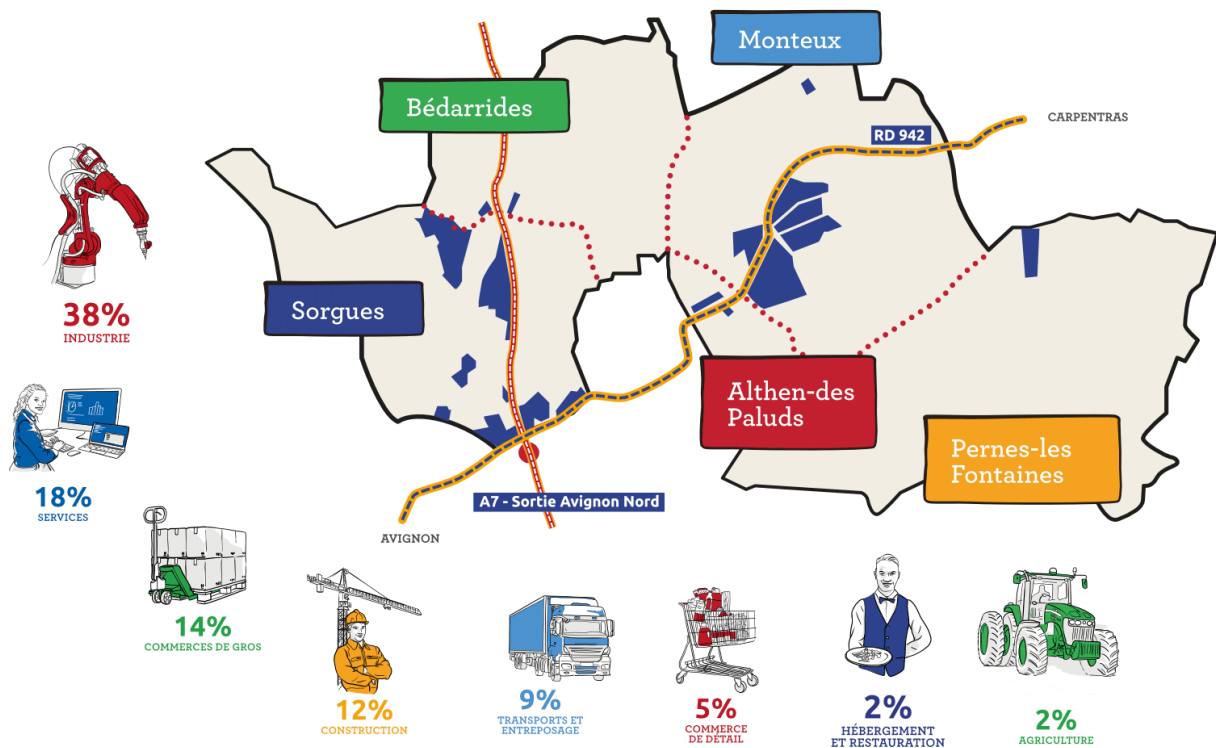
TOURISME

Le secteur touristique représente une activité économique importante sur les Sorgues du Comtat. Avec 362 hébergeurs, avec une offre culturelle très riche et une palette d'activités et de paysages variés, la destination « [Porte du Ventoux](#) » a une vraie carte à jouer pour s'imposer comme une étape originale pour les visiteurs à la découverte du Ventoux et de la Provence. Cette attraction culturelle et touristique des Sorgues du Comtat génère des emplois, des liens sociaux, mais également des déchets.



ECONOMIE

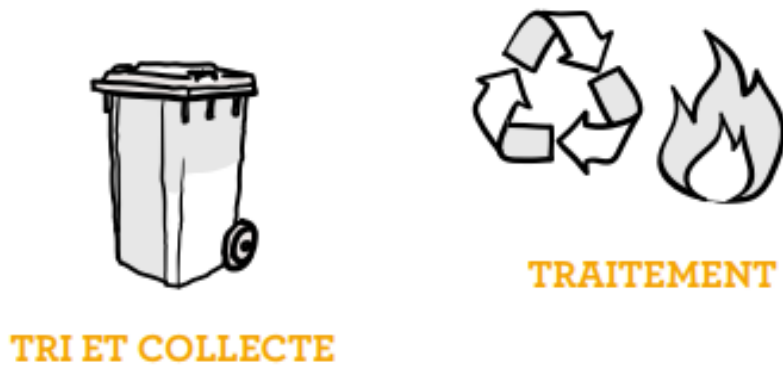
Un réel dynamisme économique : Les Sorgues du Comtat comptent 25 zones d'activités sur 510 ha regroupant plus de 660 entreprises et près de 7 000 emplois. Une puissance économique dynamique fondée sur des activités complémentaires : industrie, logistique, commerce, services, artisanat et BTP, avec certaines filières d'excellence telles que l'agro-alimentaire ou les métiers d'art. Avec une agriculture diversifiée et de qualité fondée sur des activités maraîchères, horticoles, et viticoles (Côtes du Ventoux, du Rhône et Châteauneuf-du-Pape), les Sorgues du Comtat se positionnent comme le jardin de l'aire avignonnaise.



LA PREVENTION DES DECHETS



GESTION DES DÉCHETS

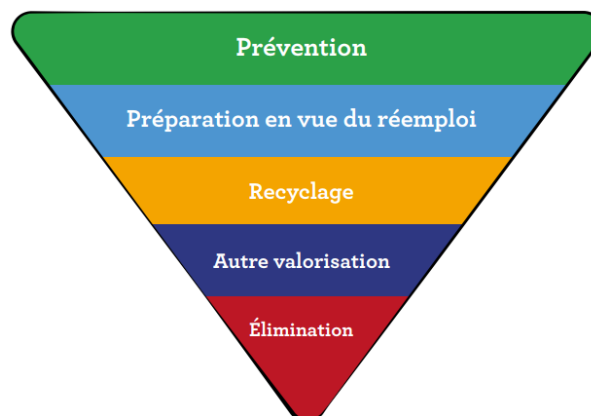


DEFINITION

La prévention des déchets consiste à développer des actions visant à éviter, réduire, voire retarder l'apparition des déchets à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente. Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité. La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables, limiter les impacts sur l'environnement et diminuer le coût de la gestion des déchets pour les collectivités.

Quels sont les leviers pour réduire les déchets ?

Les principaux leviers de la prévention des déchets résident dans l'écoconception des produits, l'allongement de la durée d'usage des produits (à travers la réparation, le réemploi et la réutilisation) et les comportements d'achats responsables. La Directive Cadre Européenne de 2008 (2008/98/CE) instaure une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et place la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets. Cette directive a été transposée dans le droit français par ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 et clarifie les notions de gestion et de prévention des déchets.



Quelles sont les priorités de gestion pour les déchets ?

La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets. Cette obligation a été transposée en droit français à l'article L. 541-11 du code de l'environnement, au travers la création d'un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027. Le présent PNPD constitue la réponse des autorités françaises à l'obligation de la directive-cadre sur les déchets.

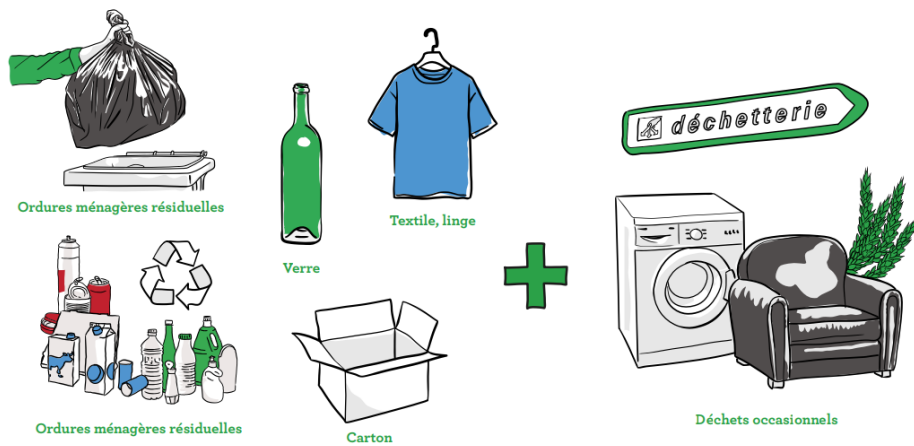
Prévention vs tri : deux gestions à ne pas confondre !

La prévention (ou réduction) des déchets concerne bien l'ensemble des déchets produits par les ménages : ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, verre, ainsi que les apports en déchetteries. C'est pourquoi, la prévention ne doit pas être confondue avec la collecte sélective qui est une solution de gestion des déchets. En effet, le tri et la collecte sélective sont des leviers pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, mais ne permettent pas de réduire les déchets puisque les déchets triés doivent tout de même être collectés et traités par la collectivité. Au contraire, la prévention permet d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Selon ce décret, les collectivités territoriales en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention des déchets, qui fixe les objectifs en termes de réduction et les actions mises en place.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



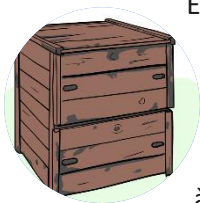
Cadre Réglementaire



LES OBJECTIFS DE LA LOI AGECE À ATTEINDRE D'ICI 2030 (référence 2010)

- Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés en kg/hab
- Réduire de 5% les déchets d'activités économiques
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

COMPOSTAGE



En 2021, ce sont 189 composteurs individuels qui ont été distribués sur le territoire. Au total, ce sont 3 885 composteurs individuels ont été distribués par le SIDOMRA et ce sont donc 24% des logements individuels du territoire qui sont équipés de composteurs individuels. En 2023, l'Agglomération a participé à la création d'un marché groupé pour faire l'acquisition de composteurs individuels afin de procéder à la distribution en direct à partir de 2024



La mise en place des points d'apport volontaire a démarré en Juin 2023 au travers d'une expérimentation. Au terme des 6 mois d'expérimentation sur les 5 sites implantés, 2,4 tonnes ont été collectées. Les points d'apport volontaire seront en libre accès à partir de Janvier 2024. Des bioseaux sont distribués gratuitement aux volontaires afin d'apporter leurs biodéchets.



En 2023, 3 composteurs partagés ont été installés sur le territoire :

- A la cuisine centrale de Sorgues
- A l'école maternelle et primaire d'Althen des Paluds.
- Avenue Jean Moulin à Pernes les Fontaines pour les habitants du quartier.

❖ *Deux sites de compostage partagés supplémentaires ont été commandés au FabLab « Bricothèque » de Pernes les Fontaines. Ils seront fabriqués en bois de palettes du territoire par des acteurs du territoire pour des composteurs 100 % Sorgues du Comtat.*

DECHETS VERTS



Des espaces de don de broyat ont été mis en place dans les deux déchetteries du territoire. L'objectif est de proposer du broyat issu de la plateforme de déchets verts situé à Althen des Paluds aux habitants. Le broyat utilisé en paillage (ex. au pied des massifs, des fleurs, des haies etc...) est un vrai allié des jardins. Il permet d'améliorer la structure et la fertilité des sols, il maintient l'humidité et réduit la consommation d'eau, il protège contre la pluie et le froid, limite l'utilisation de produits toxiques et constitue un refuge pour la faune. En sensibilisant les habitants et usagers des déchetteries, l'objectif est de changer le comportement des apports de déchets verts en déchetterie et de privilégier un usage in-situ si l'utilisateur a un jardin. Cela permet de réduire les déchets et de voir les déchets verts comme de vraies ressources.

Estimation de 400 tonnes de déchets verts traitées et valorisées en broyat en 2023.

Rappel de l'interdiction du brûlage de déchets verts

**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !**

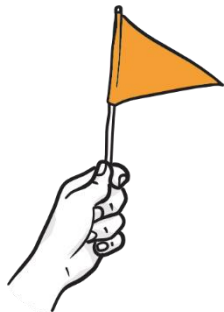
**POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !**

Des solutions alternatives existent :

BROYAGE COMPOSTAGE PAILLAGE

Retrouvez tous nos conseils sur : www.nouvelle-aquitaine.ars.sarthe.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts

VALorizon ars ADEME



Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente. Le brûlage à l'air libre de déchets verts est donc interdit par arrêté préfectoral et sanctionné par la loi.

LE REEMPLOI DES OBJETS



Inauguration d'un des deux chalets du réemploi implanté sur le territoire (ici celui de Pernes-les-Fontaines)

Deux chalets du réemploi ont été implantés dans les deux déchetteries du territoire. Ils ont été fabriqués à partir de briques de lait recyclées et accueillent les objets et le petit mobilier encore en bon état des habitants qui souhaitent leur donner une seconde vie. Le principe est de déposer et / ou de récupérer ce qui intéresse dans la logique de **ce qui ne sert plus à un individu pourra servir à d'autres**. Ces chalets permettent d'éviter de jeter et donc de réduire les déchets grâce à une solution de proximité. L'accès aux chalets est gratuit et réservé aux habitants du territoire.

Objets acceptés

 Culture	 Jardin et loisirs	 Jouets	 Outillage Bricolage
 Petit électroménager	 Petit mobilier	 Petit électronique	 Sanitaire
 Sport	 Vaisselle Bibélots		

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS

Sur la prévention et la gestion des déchets

Enquête réalisée du 27/02/2023 au 07/04/2023 – 324 participants

- **60%** des participants trouvent qu'ils produisent trop de déchets
- **97%** affirment faire le tri des déchets
- Les flux les plus amenés en déchetteries sont les encombrants (**78%**) et les déchets verts (**68%**)
- **38%** ont déjà été sensibilisés à la prévention des déchets par l'Agglomération
- **71%** considèrent que l'information pour la bonne gestion des déchets est satisfaisante mais plusieurs participants demandent plus d'informations sur les consignes de tri
- **52%** souhaiteraient que la structure dans laquelle ils travaillent soit plus sensible et active en matière de réduction des déchets
- **54%** affirment jeter parfois des restes de repas, souvent même pour 10% des participants
- **75%** des participants souhaiteraient pouvoir faire broyer leurs déchets verts gratuitement
- **50%** ne compostent pas encore et pour beaucoup c'est à cause de l'appréhension liée à certaines nuisances, au manque de temps et/ou d'équipement
- **55%** souhaiteraient avoir du compost à disposition gratuitement
- **58%** considèrent que le coût est le frein principal à recourir à la réparation lorsqu'un objet est cassé ou en panne
- **69%** pensent modifier leurs habitudes dans l'année à venir pour réduire leur production de déchets



Consultation Publique

RÉDUIRE
RUTILISER
RÉCYCLER

Sorgues du Comtat

Questionnaire sur la gestion des déchets

Votre avis nous intéresse

Vos réponses vont permettre d'identifier les axes et les actions prioritaires pour mettre en place le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023 - 2029 de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat.

Vous pouvez répondre au questionnaire jusqu'au 7 avril (10 min environ)

- 1 En allant sur le site internet de la Communauté d'Agglomération www.sorgues-du-comtat.com
- 2 En scannant directement le QRcode depuis votre smartphone
- 3 Si vous n'avez pas accès à internet

Contactez nos éco-ambassadrices au 04 65 83 00 37 pour convenir d'un rendez-vous téléphonique afin que vous puissiez répondre au questionnaire.

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat - 340, Boulevard d'Alagnon CS 9275 - 84 510 Ménerce - 04 90 61 10 10
Mairie des Péloux - Bélandières - Ménerce - Perrier les Fontaines - Sorgues

- Besoins récurrents identifiés par les participants pour améliorer la gestion des déchets :
 - *Des solutions de tri pour les biodéchets*
 - *Plus de passage pour la collecte des recyclables*
 - *Plus d'actions de sensibilisation et de communication*
 - *Sanctionner les incivilités*
 - *Des solutions pour la gestion et la valorisation des déchets verts*

SENSIBILISATION ET MEDIATION



Atelier sur le tri à Althen des Paluds



Foire d'Automne à Monteux



Atelier sac à vrac sur Pernes les Fontaines



Atelier personnages zéro déchet à Sorgues

Depuis leur recrutement en fin d'année 2022, les deux éco-ambassadrices des Sorgues du Comtat ont pu sensibiliser de nombreux habitants au travers d'actions de proximité sur les 5 communes du territoire. **C'est à travers les interactions que les changements de comportements peuvent être initiés.**

Exemples d'actions :



- ❖ Porte à porte
 - ❖ Animations dans les écoles
 - ❖ Ateliers thématiques (emballages zéro déchet, sacs à vracs, personnages zéro déchet...)
 - ❖ Ramassages de déchets
 - ❖ Caractérisations des déchets
 - ❖ Visites (centre de tri du SIDOMRA, centre de tri du relais)
 - ❖ Quizz et escape game
 - ❖ Débats mouvants
 - ❖ Sensibilisation en pieds d'immeubles
 - ❖ Tenue d'un stand lors d'évènements du territoire (ex. journée de l'environnement, festival Font'Art, journée mondiale du jeu, journée verte etc...)
 - ❖ Présence sur les marchés
 - ❖ Accompagnement et formation au compostage
- Et bien plus encore !

Quelques chiffres :

Nombre de personnes sensibilisées en 2023 :

2 918 (soit 438 de plus qu'en 2022 !)



Dont **903 scolaires**

Au travers de **92 actions de proximité**

Diversité des publics sensibilisés :

Habitants, scolaires, associations, bailleurs, agents de l'agglomération, personnes âgées, professionnels, personnel des écoles etc...

ECO-EXEMPLARITE EN INTERNE

Dans la continuité de l'engagement pris au travers de la signature de la charte Zéro Déchet Plastique de la Région SUD, plusieurs actions ont été mises en place pour pallier la problématique des déchets plastiques au niveau de la commande public et lors de l'acquisition de goodies à distribuer au grand public.



Quelques exemples d'actions :



350 gourdes isothermes achetées et distribuées aux agents

Cet achat a permis de réduire considérablement la commande de bouteille en plastique et agir directement sur la prévention des déchets en interne.



Acquisition de 1 000 crayons graines à planter

Une fois le crayon utilisé, il peut être planté car il est biodégradable. Il contient des graines qui permettront de faire pousser une plante. Dans cette commande, le thym a été choisi afin de proposer une espèce endémique du territoire.



Acquisition de 100 porte-téléphone créés à partir de bois de palettes par un acteur du territoire

En partenariat avec le FABLAB de Pernes-les-Fontaines, des porte-téléphone ont été créés à partir de palettes de bois du territoire. Un goodies 100% Sorgues du Comtat ! Retrouvez le processus de fabrication en cliquant [ici](#).



Acquisition de 3 000 cendriers de poche

Ces cendriers ignifugés de poche ont permis de limiter les mégots jetés au sol favorisant ainsi la préservation de l'environnement et du cadre de vie du territoire.

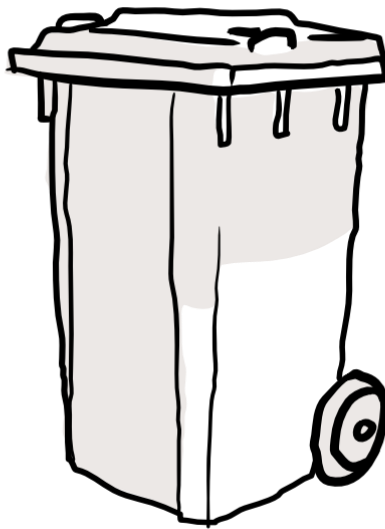
LA COLLECTE DES DECHETS

Organisation du Service

■ Au sein du pôle « services techniques et Environnement », le service Déchets est en charge de la compétence obligatoire « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés »
Dirigé par une Directrice, il est composé de 61 agents répartis dans trois services.

■ La CASC assure en régie, c'est-à-dire, avec des moyens humains et matériels propres, la collecte des déchets ménagers et assimilés regroupant :

- Les déchets résiduels et emballages recyclables produits par les ménages.
- Les déchets dits « assimilés », c'est-à-dire, issus des activités économiques artisanales et commerciales qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.
- Les déchets occasionnels collectés essentiellement en déchetteries.



FLOTTE DES VEHICULES

La plupart des tournées sont programmées en trois secteurs au départ des centres techniques de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues.

11 camions benne attribués à la collecte en porte à porte et points de regroupement du sélectif et des ordures ménagères

3 camions consacrés à la collecte et aux encombrants et 1 camion à la logistique.

3 mini bennes assignées aux collectes en centre villes ainsi qu'à la collecte des cartons

1 camion grue s'occupe de la vidage des colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées de tri sélectif et d'ordures ménagères

18 véhicules assurent au quotidien la collecte des déchets



74

Circuits de collecte



LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

De quoi s'agit-il ?

DÉCHETS DE LA COLLECTIVITÉ

- Déchets des espaces verts publics
- Déchets de la voirie, des marchés
- Déchets de l'assainissement (boues d'épurations)

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets

DÉCHETS OCCASIONNELS

- Encombrants
- Déchets verts
- Déblais et gravats

DÉCHETS DE « ROUTINE » = ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

- Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)
= ordures ménagères résiduelles
- Déchets collectés sélectivement soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (*emballages, déchets fermentescibles, verre...*)

MODALITE DE COLLECTES



LA PRE-COLLECTE ET LA COLLECTE

■ L'Agglomération des Sorgues du Comtat assure en régie l'installation, la distribution et l'entretien des matériels de pré-collecte et de collecte.

150 points d'apport volontaire

(+40,2% par rapport à 2022)

15 470 bacs roulants individuels

(+8% par rapport à 2022)

1 770 bacs roulants collectifs

(-9,2% par rapport à 2022)



150 points d'apport volontaire

(+54,6% par rapport à 2022)

15 800 bacs roulants individuels

(+17% par rapport à 2022)

600 bacs roulants collectifs

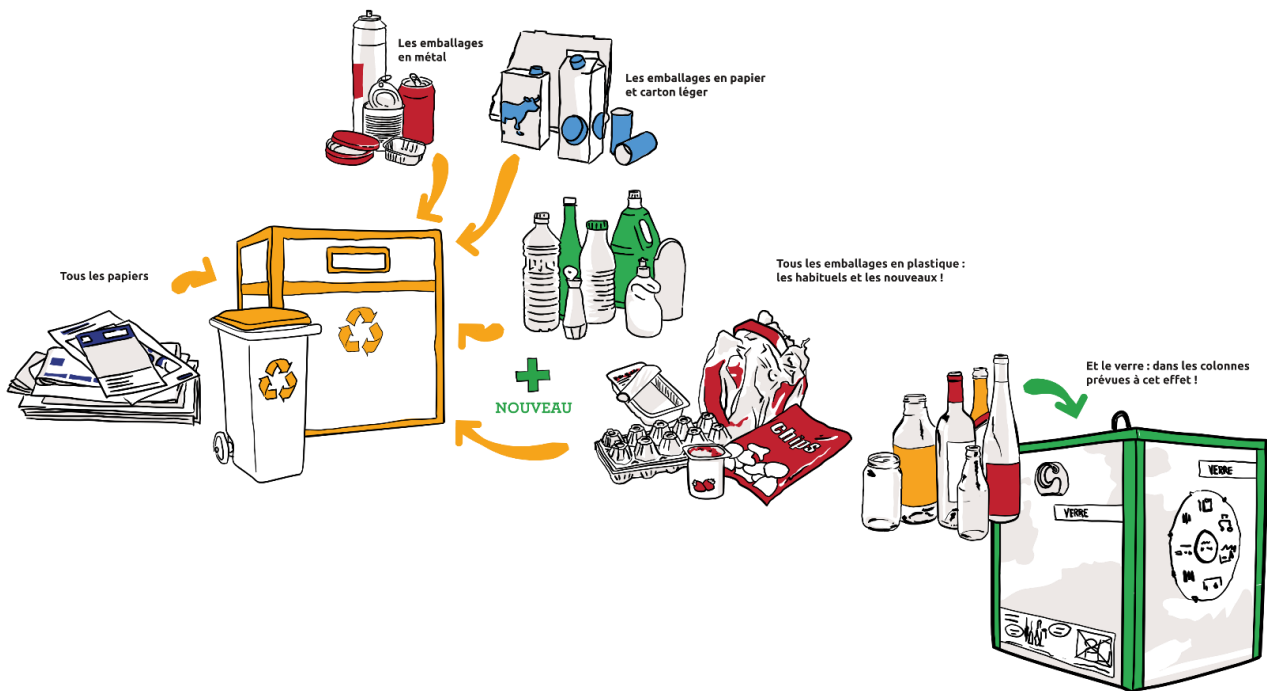
(+150% par rapport à 2021)



LE TRI SUR LE TERRITOIRE

Les principaux enjeux à court terme pour atteindre les objectifs de recyclage :

- Accélérer la généralisation du tri à la source des déchets pour recycler 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 : en 2021, 54% de tri à la source des déchets pour recyclage (chiffres régionaux).
- Etendre les consignes de tri des emballages à 100% de la population concernée en 2022 : extension du tri mise en place en 2022 sur le territoire.
- Proposer des solutions pour le tri des biodéchets : 24% des habitants du territoire équipés d'un composteur individuel.
- Maintenir le taux de recyclage de 75 % des déchets issus de chantiers du BTP : en 2021, le taux de recyclage était de 83%.

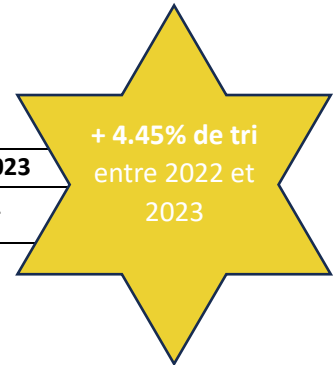


Depuis l'extension des consignes de tri en Novembre 2022, tous les emballages ménagers en plastique se trient, sans exception. Ainsi plus d'hésitation : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes alimentaires, films, blisters et sacs plastiques ou encore tubes de dentifrice... Tout se trie !

Traitement de la collecte sélective

Bilan depuis l'extension des consignes de tri

	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023
<i>Sorgues du Comtat</i>	1 990,98	1 964,14	2 051,51



Collecte du verre

153 points d'apport volontaire en 2023



Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% de variation 2022/2023
1426.18	1407.40	1374,86	-2.4%

	Nombre de colonnes 2023	Nombre d'hab par colonne
<i>CA Sorgues du Comtat</i>	153	340

FAIT MARQUANT : RECRUESCENCE D'INCIVISMES ET DE DEPOTS SAUVAGES



Depuis l'extension des consignes de tri fin Novembre 2022 et la modification progressive des contenants de pré-collecte pour tendre vers une massification des déchets (en favorisant les points collectifs tels que les points d'apport volontaire), les agents et les habitants des Sorgues du Comtat ont fait l'affligeant constat d'une augmentation des dépôts sauvages de déchets.

Qu'il s'agisse de dépôts aux pieds des contenants de collecte ou de déchets abandonnés en ville et dans la nature environnante, des efforts restent à fournir pour préserver un cadre de vie qualitatif sur le territoire. Les déchets abandonnés hors des circuits de collecte ont un

impact considérable sur l'environnement avec par exemple des plastiques se retrouvant dans les cours d'eau, sur les terres agricoles ou encore intoxiquant la faune et la flore locale.

Quelques rappels sur la gestion des déchets :



- Les déchets recyclables de grandes tailles (ex. cartons plus gros qu'une boîte à chaussures) et les déchets spécifiques (ex. déchets verts, produits dangereux, déchets électroniques, mobilier etc...) doivent être apportés en déchetteries.
- Si un déchet ne peut pas être transporté en voiture jusqu'en déchetterie à cause de sa taille, les habitants peuvent solliciter le service des encombrants du territoire.
- Souvent, les déchets sont déposés au pied de contenants vides. Il se peut également que des « bouchons » se créés à l'entrée du contenant, il faut alors soit pousser soit prendre une autre trappe d'accès au contenant pour faire son dépôt.

Les fréquences de collecte

Elles dépendent de la taille de la commune et de la densité d'habitat, chaque secteur étant collecté à minima une fois par semaine pour chaque flux.



	Althen-des-Paluds	Bédarrides	Monteux	Pernes-les-Fontaines	Sorgues
Lundi	OM territoire	OM centre+ouest	OM centre+zone1	OM centre+zone1	OM centre+ouest1
Mardi		Sélectif zone1	OM centre+zone2 Cartons	OM zone2	OM centre +est+sud1 Sélectif zone1
Mercredi	Sélectif Territoire Cartons	OM centre+est	OM centre Sélectif Territoire	OM centre Sélectif Territoire	OM centre +nord+sud2
Jeudi	OM territoire	Sélectif zone2 Cartons	OM centre+zone1 Cartons	OM zone1 Cartons	OM centre Sélectif zone2 Cartons
Vendredi		OM centre	OM centre+zone2	OM centre+zone2	OM centre + ouest2+sud3 Sélectif zone3
Samedi			OM centre+périph		OM centre+périph

LES DECHETS OCCASIONNELS

Les Sorgues du Comtat gèrent deux centres de valorisation à Pernes-les-Fontaines et Sorgues.

Ils sont destinés à accueillir les déchets ménagers occasionnels non collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire tels que les végétaux, les encombrants ou encore les déchets dangereux.



- Déchetterie des Jonquiers
Pernes-les-Fontaines : Route de Velleron
- Déchetterie de Sorgues :
Petite Route de Bédarrides

Horaires d'ouverture 2023

> 15 octobre au 15 avril

- Du lundi au vendredi : 8h30 / 12h - 13h30 / 16h50
- Samedi : 8h / 15h50

> 16 avril au 14 octobre

- Du lundi au vendredi : 8h/16h50
- Samedi : 8h / 15h50

Modalités d'accès en déchetteries

- Les déchetteries des Sorgues du Comtat sont ouvertes aux habitants de la communauté d'agglomération, à savoir les communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues. Par extension, en plus des particuliers de ces communes, les déchetteries accueillent également les services municipaux et les professionnels. L'accès aux déchetteries est réservé aux seules personnes ayant leur résidence principale ou secondaire, leur commerce ou leur entreprise sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. A titre dérogatoire, les entreprises dont le siège est implanté en dehors des cinq communes membres pourront accéder aux déchetteries à condition de pouvoir présenter un justificatif de chantier sur le territoire.
- Contrôle d'accès : Ce contrôle est soumis à la présentation d'un badge numéroté fourni gratuitement par les Sorgues du Comtat, après examen de la demande déposée par l'utilisateur et contrôle des pièces justificatives. L'accès aux sites est systématiquement soumis au contrôle des agents pour tous les apporteurs, quels qu'ils soient, avec application de quotas sur les quantités apportées, et un accès payant pour les professionnels avec quotas journaliers (sur justificatif d'un chantier sur le territoire obligatoire pour les professionnels extérieurs au territoire).
- Les déchetteries ferment leurs portes 10 minutes avant l'heure indiquée afin que les derniers apporteurs vident leurs déchets et que les gardiens puissent effectuer le rangement et le nettoyage des sites. Les sites sont fermés les dimanches et jours fériés. L'accès aux sites est formellement interdit en dehors des heures d'ouverture.

Quotas et facturation

- › Accès gratuit pour les particuliers et associations du territoire des Sorgues du Comtat avec application de quotas* journaliers et annuels
- › Accès payant pour les professionnels avec quotas* journaliers

*L'application de quotas journaliers permet de gérer au mieux le taux de remplissage des bennes et les rotations afin d'accueillir un maximum d'usagers.

	Particuliers		Professionnels		
	Quota journalier	Quota annuel	Quota journalier	Tarif	
				Territoire	Hors territoire
Gravats	1 m ³	6 m ³	3 m ³	30 €/m ³	60 €/m ³
Encombrants	2 m ³	20 m ³			
Végétaux	3 m ³	24 m ³			
Bois	1 m ³	6 m ³			

Comptes créés en 2023

990 comptes créés en 2023

Evolution du nombre de passages

	2021	2022	2023	% d'évolution en 2022 et 2023
Particuliers et associations	109 746	77 743	88 253	+13,52%
Professionnels	2 151	1 541	1 516*	- 1,62%

- Logiciel de contrôle en panne sur la déchetterie de Pernes-les-Fontaines du 5/11/23 au 28/12/23 inclus

Facturation des passages

	2021	2022	2023	% d'évolution en 2022 et 2023
Facturation	64 483€	41 421,98€	35 315€	- 14,74%

■ **Déchetterie de Pernes :**

<i>en tonnes</i>	Encombrants	Gravats	Déchets Verts	Bois	Cartons	Ferrailles
2019	1 803	2 478	2 863	611	272	381
2020	1 833	2 301	2 631	569	261	494
2021	2 295	2 711	2 817	693	312	510
2022	2 337	2 014	2 540	699	295	424
2023	2 359	2 045	2 733	727	291	440

Au total : **8595 tonnes collectées** sur la déchetterie de Pernes

■ **Déchetterie de Sorgues :**

<i>en tonnes</i>	Encombrants	Gravats	Déchets Verts	Bois	Cartons	Ferrailles
2019	1 741	2 705	3 025	794	221	345
2020	1 694	2 778	2 786	748	222	357
2021	1 829	3 237	2 973	687	257	367
2022	1 971	3 561	3 006	719	272	282
2023	1 579	3 384	2 652	668	264	310

Au total : **8857 tonnes collectées** sur la déchetterie de Sorgues

Soit **17 452 tonnes** au total sur les deux déchetteries du territoire en 2023.

LES COLLECTES ALTERNATIVES

■ Les encombrants

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne doivent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides. Ces objets peuvent être déposés en déchetterie.

Afin de permettre aux personnes qui ne possèdent pas de véhicule adapté pour se rendre en déchetterie, la CASC propose de ramasser les encombrants gratuitement sur inscription. Cette collecte est donc réservée aux objets volumineux comme le gros électroménager, l'ameublement ou encore la literie.

Les objets collectés sont acheminés vers les déchetteries où ils sont triés par les agents dans les différentes bennes selon leur nature (D3E, meubles, ferraille, encombrants).

Les bailleurs sociaux sont équipés d'une carte de déchetterie et peuvent également faire le choix de passer par un prestataire privé pour l'enlèvement des encombrants en pied d'immeuble.

Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
<ul style="list-style-type: none"> •Monteux : Mardi •Pernes : Jeudi •Althen : Vendredi matin 	<ul style="list-style-type: none"> •Sorgues : Mardi 	<ul style="list-style-type: none"> •Bédarrides : 1er et 3ème Jeudi de chaque mois

Le service des encombrants est composé de 2 agents sur Monteux, Pernes et Althen ; 4 agents sur Sorgues et 2 agents à Bedarrides. Sur l'ensemble du territoire 8 agents sont donc mobilisés.

Quantités estimées sur une semaine type sur le territoire :
(hors encombrants gérés par les bailleurs sociaux)

Tournée	Observations	Poids collectés
Lundi	Tournées des PAV et dépôts sauvages sur la commune de Monteux	25 m3
	Tournées des PAV et dépôts sauvages sur la commune de Sorgues	15 m3
Mardi	Encombrants sur rdv chez les particuliers sur inscription pour la commune de Monteux	25 m3
	Encombrants sur rendez-vous chez les particuliers sur inscription pour la commune de Sorgues	25 m3
Mercredi	Encombrants des cités et résidences + dépôts sauvages sur la commune de Monteux	10/15 m3
	Encombrants des cités et résidences + sur la commune de Sorgues	25 m3
Jeudi	Une équipe déchets verts chez les particuliers sur inscription, pour la commune de Sorgues et une équipe pour les tournées de toutes les poubelles de ville/ZAC et ZI	25 m3
	Sur Pernes : tous les jeudis	

	Sur Bédarrides , les tournées d'encombrants s'effectuent tous les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois	15 m3
Vendredi	Tournées des PAV et dépôts sauvages. Sur inscription pour la commune d'Althen-Des-Paluds	20 m3
	Tournées des PAV et dépôts sauvages pour la commune de Sorgues	10 m3
	La quantité collectée est estimée en moyenne à :	160 m3/semaine

A cette moyenne s'ajoutent les volumes des tournées organisées chaque semaine en lien avec les bailleurs sociaux.

En dehors des jours de collecte, les équipes assurent quotidiennement le nettoyage des dépôts illégaux sur le domaine public.

■ Les végétaux

Depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction de brûlage des végétaux, l'évacuation de ces déchets est devenue une vraie problématique pour les usagers et par ricochet pour la collectivité. Afin de désengorger les déchetteries mais aussi d'éviter les dépôts sauvages, plusieurs solutions de collecte ont été mises en place :



- ✓ 5 bennes à ridelles livrées chaque vendredi chez les particuliers, sur réservation pour être récupérées le lundi et vidées ensuite en éco-centres. Cela permet de désengorger les déchetteries et d'éviter les dépôts sauvages, pour la commune de Montoux.
- ✓ Chaque jeudi, une collecte de fagots ou en sacs d'un mètre cube maximum, sur inscription, est organisée. Dans certains lotissements, des bennes sont également posées aux périodes des besoins les plus forts pour la commune de Sorgues.
- ✓ En début d'année, des points de collecte spécifiques sont aménagés en ville afin de récupérer les sapins.

■ **Les cartons des professionnels**

La collecte gratuite des cartons auprès des commerçants a permis d'amasser :

Commune	Poids/ semaine
Monteux	1.3T/ semaine
Pernes-les-Fontaines	100 kg / semaine
Sorgues	0.95T/ semaine
Total	2.35 T/ semaine



■ **Les textiles, linge et chaussures :**

Le Relais, un réseau d'entreprises à but socio-économique, leader en France dans la collecte, le tri et la valorisation de textiles usagés, créant localement des emplois avec lequel Les Sorgues du Comtat s'associe.



38 colonnes sur le territoire

Communes	Nombre containers 2023	Volume collecté (kg) en 2022	Volume collecté (kg) en 2023	% d'évolution
Althen-des-Paluds	4	12 963	9204	-29%
Bédarrides	2	1 774	2 537	+ 43%
Monteux	12	34 881	39 201	+ 12,38%
Pernes-les-Fontaines	9	33 056	32 196	-2.6%
Sorgues	11	32 198	37 318	+15,9%
Total	38	114 872	120 456	+ 4.86%

Communes	Kg/hab 2022	Kg/hab 2023	Ratio national Kg/hab (2021)	Ratio PACA Kg/hab (2021)	Ratio Vaucluse Kg/hab (2021)
Total	2.38	2.39	3,6	2,6	3

■ **Déchets d'Équipements Electroniques et Electriques :**

ecosystem Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE ou D3E) désignent tous les appareils électriques en fin de vie. Tout comme les ampoules, ils représentent une importante source de matières premières tout en étant dangereux pour l'environnement.

La CASC a conventionné avec Ecosystem pour assurer la collecte, la dépollution et le recyclage de ces déchets depuis 2007.

Résultats de la collecte en 2022 par Ecosystem :

	Tonnage 2022	Tonnage 2023	Evolution % par rapport à 2022
DEEE ménagers collectés	242.5	231.25*	- 4,64%

**Beaucoup de visites constatées en déchetteries jusqu'aux travaux de sécurisation du site à fin 2023*

■ **Piles et Batteries :**

✓ **1956 kg** de piles et accumulateurs usagés ont été collectés en 2023

Collecte piles et batteries	2020	2021	2022	2023
En kg	866	1 488	912	1956



■ **Déchets diffus spécifiques (DDS) :**



Les DDS sont des produits chimiques dangereux pour la santé et l'environnement qui ne doivent en aucun cas se retrouver dans la nature, les ordures ménagères ou les canalisations. Ils sont de plusieurs catégories d'usages :

- **Bricolage et décoration** : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone
- **Entretien des véhicules** : antigel, filtre à huile, liquide de refroidissement, anti-goudron
- **Produits spéciaux** : déboucheur des canalisations, ammoniac, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois

- **Entretien de piscine** : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH
- **Jardinage** : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide
- **Chauffage, cheminée et barbecue** : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage

Collectés par l'éco-organisme ECOODS. Ces déchets font l'objet d'une valorisation énergétique lorsque c'est possible et sont, dans tous les cas, éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Les cartouches d'encre :



Les cartouches usagées sont nocives pour l'environnement et pour la santé. Elles contiennent en effet de nombreux éléments très toxiques : plastique non biodégradable, oxyde de fer, aluminium, arsenic, nitrate d'argent et bien sûr des résidus d'encre. En outre le plastique utilisé peut mettre jusqu'à un millier d'années pour se décomposer.

On estime que si toutes les cartouches d'encre étaient réutilisées au moins une fois, les déchets liés aux consommables de l'impression seraient réduits de moitié. Sachant qu'une cartouche d'encre peut être réemployée entre 3 et 7 fois, le calcul est vite fait !

Aux Sorgues du Comtat, les cartouches sont récoltées par LVL et Printerre pour le Siège du Comtat.

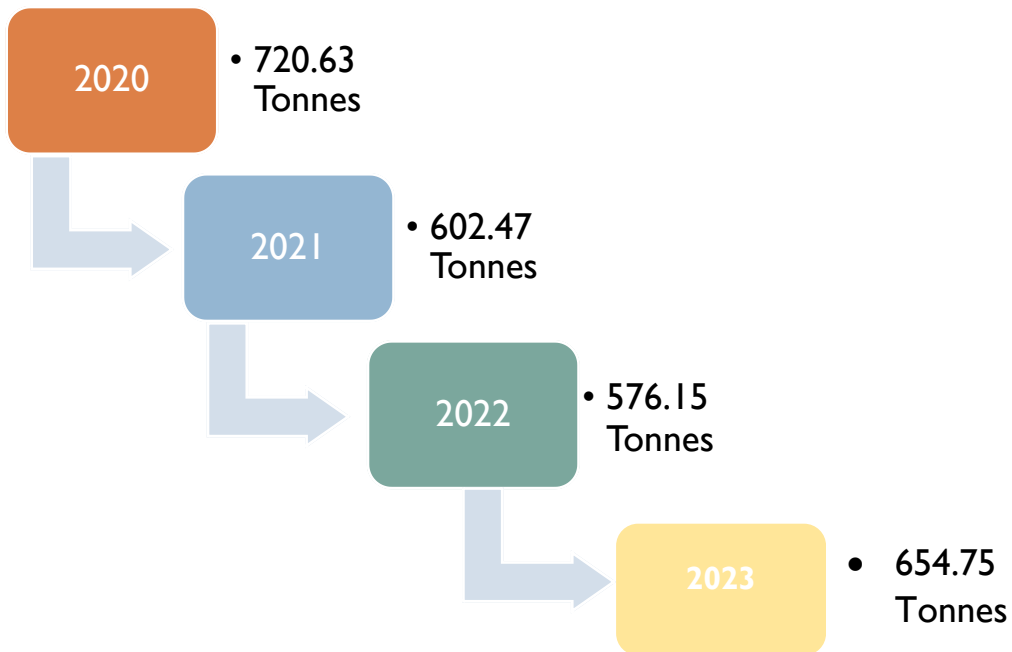
■ Les déchets agricoles :

RécuPAGRIE est une plateforme de recyclage qui fonctionne sous la forme associative, dirigée uniquement par des agriculteurs. Partenaire historique de l'association, les Sorgues du Comtat l'ont accueillie en 2020 sur un nouveau site mieux aménagé et plus accessible attenant à la déchetterie de Pernes-les-Fontaines.

L'objectif est de permettre aux agriculteurs du territoire de déposer leurs déchets agricoles (sacs d'engrais, goutte-à-goutte, bâches pour serres, petites chenillettes, sac pour paillage blancs ou de couleurs...) sur notre site, afin d'éviter que ces derniers ne finissent dans la nature.

Au-delà de la lutte contre la pollution, la valorisation de ces déchets permet également d'économiser des ressources en offrant une nouvelle vie à ces plastiques ainsi transformés en sacs poubelle, sacs de tri sélectif etc...

Apports des Sorgues du Comtat sur la plateforme : évolution entre 2020 et 2023



- ✓ A ce jour, RECUP'AGRIE compte plus de 350 adhérents soit une trentaine de nouveaux exploitants venant également d'autres intercommunalités de Vaucluse.
- ✓ En 2023, la cotisation annuelle pour chaque exploitation agricole a été fixée à 100€.
- ✓ RécuPAGRIE est une entreprise pionnière qui joue un rôle économique et environnemental importante.

LES PERFORMANCES DE COLLECTES

Quantités collectées sur le territoire



39,49 kg/hab

+4.45%

Entre 2022 et 2023

CASC
2023

26,5 kg/hab*

- 2,36%

Entre 2021 et 2023

307 kg/hab

- 5,74 %

Entre 2022 et 2023

40 kg/hab

PACA
2021

26 kg/hab

363 kg/hab

59 kg/hab

FRANCE
2021

46 kg/hab

304 kg/hab

Données 2021 (ORD&EC) ; dernières données disponibles

*Changement de prestataire le 1 Septembre 2023 – hypothèse d'évolution liée aux ruptures de charge

Quantités collectées par commune

■ Recyclable

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	%
Althen-des-Paluds	139,38	147,56	149,36	147.62	150,62	2,0
Bédarrides	167,02	158,46	160,98	152.82	155,3	1,6
Monteux	472,38	470,76	551,34	544.54	531,48	-2,4
Pernes-les-Fontaines	381,54	395,44	416,70	426.20	441,36	3,6
Sorgues	669,50	665,08	712,60	692.96	772,75	11,5
Sorgues du Comtat	1 829,82	1 837,30	1 990,98	1 964.14	2 051,51	4,45

■ Verre

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	%
Althen-des-Paluds	72,6	92,36	91,18	85,36	77,1	-10,71
Bédarrides	144,67	175,24	171,46	175,68	155,8	-12,76
Monteux	333,85	320,68	346,74	357,4	340,17	-5,07
Pernes-les-Fontaines	341,13	345,07	368,52	377,18	385,11	2,06
Sorgues	415,58	460,04	448,28	411,78	416,67	1,17
Sorgues du Comtat	1307.83	1393,39	1426,18	1407,4	1374,85	-2,36



	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	%
Althen-des-Paluds	674,70	715,14	708,14	795.56	612,80	-22,97
Bédarrides	1 248,14	1 188,76	1 191,86	1091.16	944,88	-13,41
Monteux	3 850,06	3 892,40	3 999,30	4001.26	3661,36	-8,49
Pernes-les-Fontaines	3 249,14	3 238,42	3 246,30	2910.10	2875,18	-1,20
Sorgues	6 667,52	6 816,00	6 990,24	6693.14	6737,76	0,67
Sorgues du Comtat	15 689.56	1 850.72	16 135.84	15 734.46	14 831.98	-5.74

LES INDICATEURS PAR COMMUNAUTE

Les tonnages de verre						
Communauté	Nbre de colonnes	Nbre d'hab. par colonne	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Tonnage 2023	% de variation
CA Grand Avignon	507	304	3 432,06	3 614,41	3421.2	-5.35%
CA Sorgues du Comtat	148	346	1 426,18	1 407,40	1375	-2,36%
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	42	298	396,86	396,88	404,56	+ 1,94%
TOTAL	697	312	5 255,10	5 418.69	5 200.76	-4.02%

Les tonnages ordures ménagères entrants par Communauté				
Origine	2021	2022	2023	% de variation entre 2022 et 2023
Le Grand Avignon	55 001,09	53 928,33	50 454,07	-6,44%
Les Sorgues du Comtat	16 135,84	15 734,46	14 831,98	-5,74%
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	3 228,86	3 130,46	2 958,36	- 5,5%
TOTAL	74 365,79	72 793,25	68 244,61	- 6,25%

Les tonnages de déchets recyclables				
Communauté de Communes	Collecte sélective 2021	Collecte sélective 2022	Collecte sélective 2023	% de variation
Le Grand Avignon	4 950,68	5 221,46	5 575,71	+6,78%
Les Sorgues du Comtat	1 990,98	1 964,14	2 051,51	+4,45%
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	366,86	338,54	360,12	+6,37%
TOTAL	7 308,52	7 524,14	7 987,34	+6,16%



LE TRAITEMENT DES DECHETS

➤ Evolution Tonnages d'OM Incinérées

Communes	Total tonnages incinérés 2022	Total tonnages incinérés 2023	Population 2022	Population 2023	Moy/hab/an/kg 2022	Moy/hab/an/kg 2023	Evolution en kg par hab entre 2022 et 2023
Althen-des-Paluds	795,56	612,8	2869	2848	277,3	215,17	-62,13
Bédarrides	1091,16	944,88	5432	5485	200,88	172,27	-28,61
Monteux	4001,26	3661,36	13206	13377	302,99	273,71	-29,28
Pernes-les-Fontaines	2910,1	2875,18	10578	10891	275,11	264	-11,11
Sorgues	6693,14	6737,76	19176	19346	349,04	348,28	-0,76
Total Sorgues du Comtat	15734,46*	14831,98	51261	51947	306,95	285,52	-21.43
Ecart année précédente	-401,38	-902,48	227	686	-35,12	-26,37	

*La différence de 243.24T correspond au tonnage détourné lors de la grève sur l'UVE en Avril 2022.

Points clés :

- 14 831 tonnes ont été incinérées en 2023 soit un équivalent de 254,69 kg par habitant
- Cela représente une baisse de 902 tonnes par rapport à 2022 soit 26,37 kg en moins par habitant
- **Il s'agit du tonnage le plus bas depuis 2010 malgré la hausse de la population**
 (+ 4 676 personnes sur le territoire depuis 2010)

*Les tonnages des communes de Sorgues et Bédarrides ont été inclus avant qu'elles rejoignent l'Agglomération

➤ Evolution Tonnages de Tri

Communes	Total tonnages tri sélectif 2022	Total tonnages tri sélectif 2023	Population 2022	Population 2023	Moy/hab/an/kg 2022	Moy/hab/an/kg 2023	Evolution en kg par hab entre 2022 et 2023
Althen-des-Paluds	147,62	150,62	2 869	2848	51,45	52,89	1,44
Bédarrides	152,82	155,3	5 432	5485	28,13	28,31	0,18
Monteux	544,54	531,48	13 206	13377	41,23	39,73	-1,5
Pernes-les-Fontaines	426,2	441,36	10 578	10891	40,29	40,53	0,24
Sorgues	692,96	772,75	19 176	19346	36,14	39,94	3,8
Total Sorgues du Comtat	1964,14	2051,51	51 261	51947	38,32	39,49	1,17
Ecart année précédente	-26,84	87,37	227	686	-0,69	1,17	

Points clés :

- 2 051,51 tonnes ont été triées en 2023 soit un équivalent de 39,49 kg par habitant.
- Cela représente une hausse de 87 tonnes par rapport à 2022 soit 1.17 kg par habitant de trié en plus.
- **Il s'agit du tonnage le plus haut depuis 2010.**
**Les tonnages des communes de Sorgues et Bédarrides ont été inclus avant qu'elles rejoignent l'Agglomération.*

PARTICIPATION AU SYNDICAT

Dix élus communautaires et dix suppléants siègent au comité syndical où ils représentent l'EPCI.



Mr Jean BERARD
Délégué Maire de
Bédarrides



Mr Aurélien CARLES
Délégué
Aithen des Paluds



Mr Fulgencio BERNAL, Délégué
Pernes les Fontaines



Mr Cyrille GALLARD
Délégué
Sorgues



Mme Chantal GONNET OLMI
Déléguée
Monteux



Mr Mario HARELLE
Délégué
Monteux



Mme Emmanuelle ROCA
2^e Vice-présidente
Sorgues



Mme Magali DEFUENTES
Déléguée
Bédarrides



Mme Aurèle VERNHES
Déléguée
Pernes les Fontaines



Mr Marc MOSSÉ
Délégué
Aithen des Paluds

Chaque EPCI membre contribue financièrement aux charges syndicales selon :

- ✓ Son nombre d'habitants pour l'investissement (environ 30% de la contribution).
- ✓ Les quantités d'ordures ménagères apportées et incinérées pour le fonctionnement (environ 70% de la contribution).

Les apports de tri sélectif n'engendrent pas d'appel à participation, leur traitement est financé par les soutiens des éco-organismes et les reventes de matériaux.





■ **Participation de la CASC pour 2023 :**

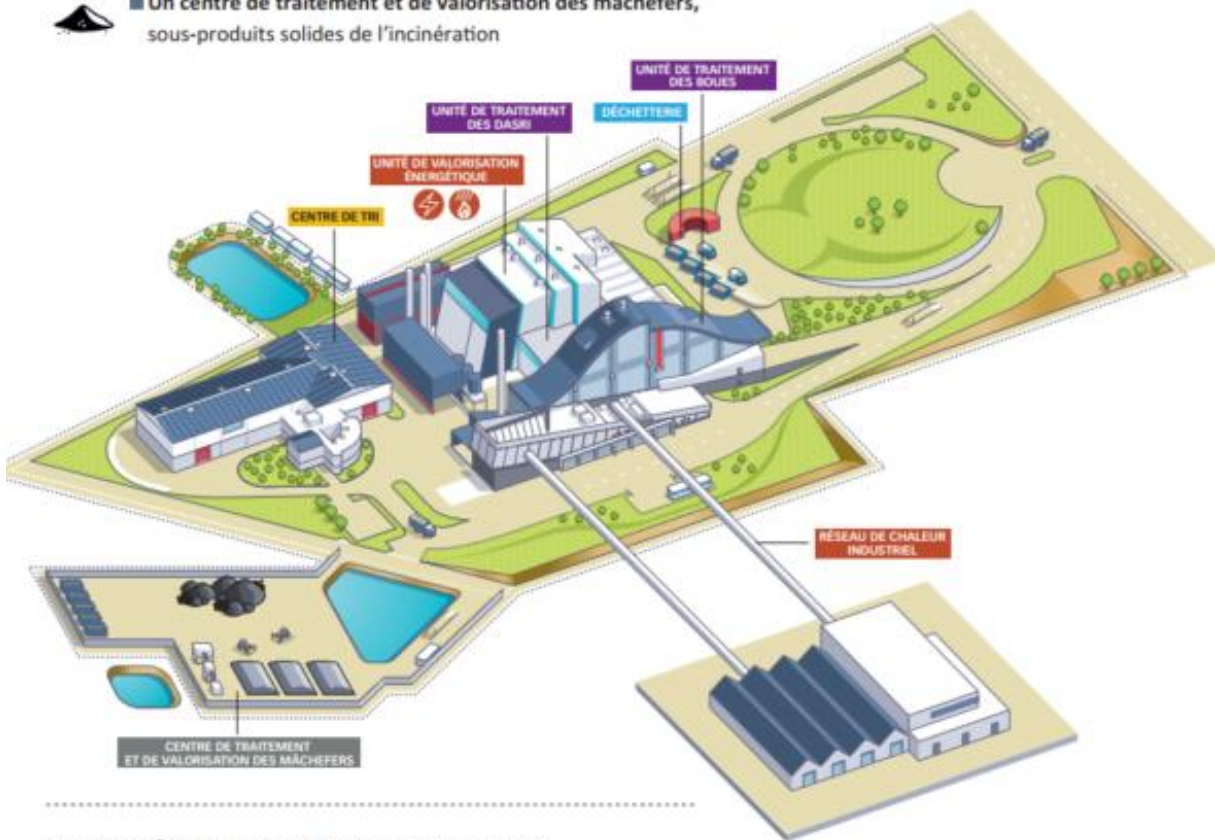
Communauté	Montant TTC 2021	Montant TTC 2022	Montant TTC 2023	% de participation
CASC du Comtat	1 874 265	2 377 140	2 487 254	+4,63%

■ **Le traitement et la valorisation des déchets :**

Le SIDOMRA a confié à NOVALIE une délégation de service public pour exploiter le pôle multi-filières de Vedène où sont regroupées des activités de valorisation matière et de valorisation énergétique.

Mis en service en 1995, le pôle NOVALIE regroupe :

-  ■ Une déchetterie
-  ■ Un centre de tri pour les déchets ménagers recyclables
-  ■ Une unité de valorisation énergétique thermique et électrique pour :
 - Les déchets ménagers et assimilés non recyclables
 - Les déchets d'activités de soins à risques infectieux
 - Les boues non compostables ou non épandables
-  ■ Un centre de traitement et de valorisation des mâchefers, sous-produits solides de l'incinération



CAPACITÉS DE TRAITEMENT ANNUELLES

■ **Déchetterie**

11 000 tonnes de déchets issus des apports des particuliers, des artisans et des commerçants

■ **Centre de tri**

23 000 tonnes de déchets ménagers recyclables

■ **Unité de valorisation énergétique**

225 400 tonnes de déchets ménagers et assimilés non dangereux et non recyclables,
 dont 17 400 tonnes de déchets dits spécifiques :
 ■ des déchets d'activités de soins à risques infectieux à hauteur de 11 000 tonnes par an
 ■ des boues non compostables ou non épandables provenant de stations d'épuration

■ **Centre de traitement et de valorisation des mâchefers (CTVM)**

87 500 tonnes de mâchefers résultant d'unités de valorisation énergétique de déchets non dangereux

Les autres filières de traitement

Type de déchets	Prestataire	Filière de valorisation
VERRE	SAROM	Recyclage pour réemploi
ENCOMBRANTS	SUEZ (<i>marché 2018-155 lot 1</i>)	Enfouissement
GRAVATS	SUEZ (<i>marché 2018-155 lot 2</i>)	Concassage Réemploi
VEGETAUX	SUEZ (<i>marché 2018-155 lot 3</i>)	Broyage Compostage
BOIS	SUEZ (<i>marché 2018-155 lot 4</i>)	Valorisation Réemploi
CARTONS	SUEZ (<i>marché 2018-155 lot 5</i>)	Recyclage Réemploi
DDS	SPUR (<i>marché 2018-155 lot 6</i>) ECODDS	Valorisation énergétique Recyclage
METAUX	ROSSI (<i>marché 2018-155 lot 7</i>)	Broyage Réemploi
MOBILIER	ECOMOBILIER	Valorisation Réemploi
PNEUS	SDS	Broyage Réemploi
D3E	OCAD3E	Valorisation Recyclage
PILES	OCAD3E	Valorisation Recyclage
HUILE DE VIDANGE	SPUR	Recyclage Réemploi
HUILE ALIMENTAIRE	VEGETOIL	Carburant
CARTOUCHES D'ENCRE	LVL / PRINTERRE	Réemploi et recyclage



BILAN FINANCIER

BUDGET

Le budget est extrait du compte administratif ; il fait état des dépenses et des recettes comptabilisées au titre de l'exercice comptable 2023. Un budget annexe, dont l'objet est d'établir le coût réel d'un service, a été créé le 1^{er} Juillet 2022. Il s'agit également d'assurer que le service est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité. On peut alors qualifier de "budget annexe" le budget d'une régie, créé en vertu des dispositions de l'article L. 2221-1 et suivants, du CGCT et voté par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale.

Dépenses

2020 : 7 089 335 €

2021 : 7 758 902 €

2022 : 8 453 939 €

2023 : 8 503 768 €



Recettes

2020 : 7 792 791 €

2021 : 8 146 433 €

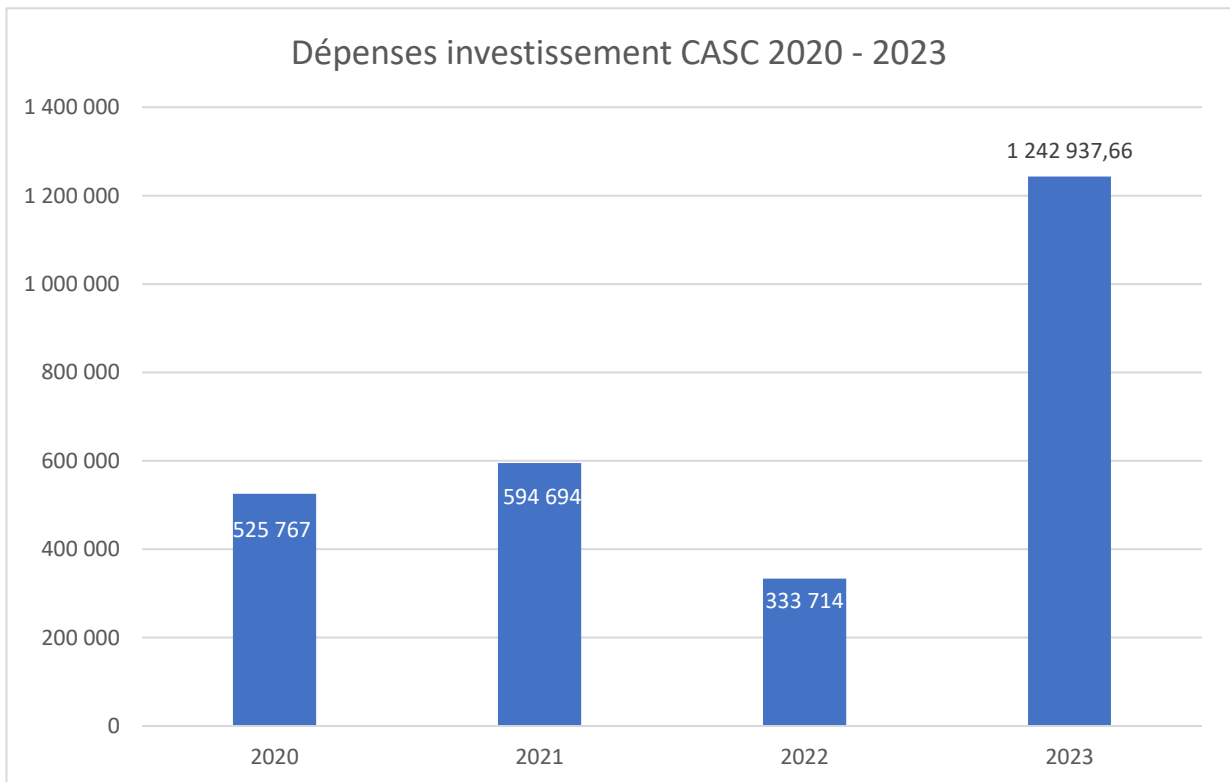
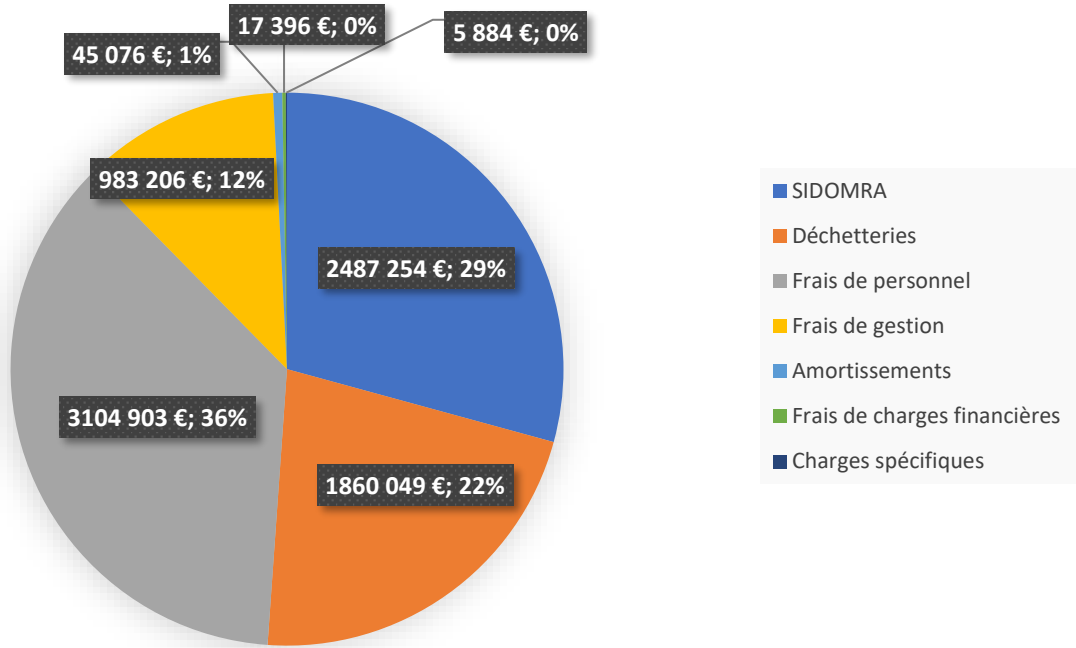
2022 : 8 869 026 €

2023 : 8 938 789 €

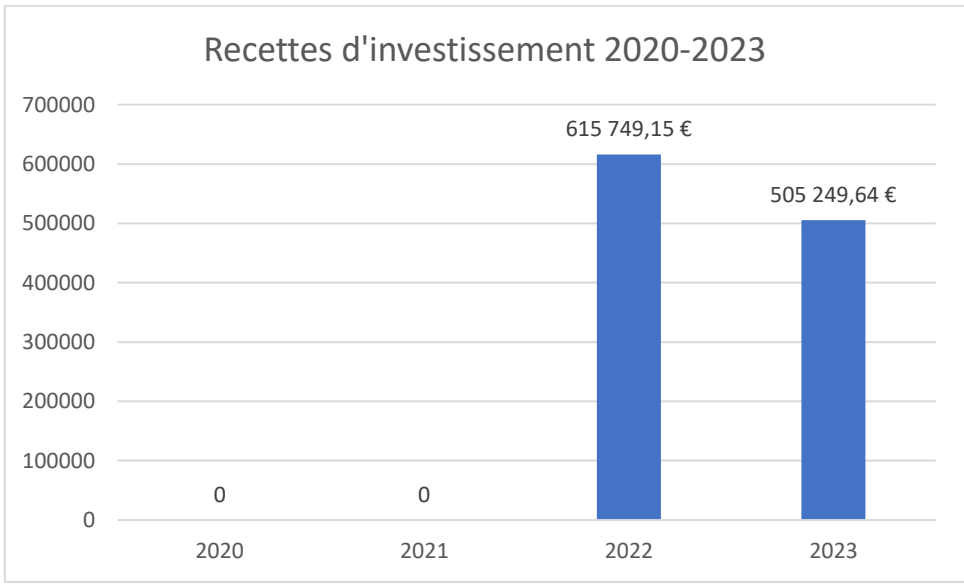
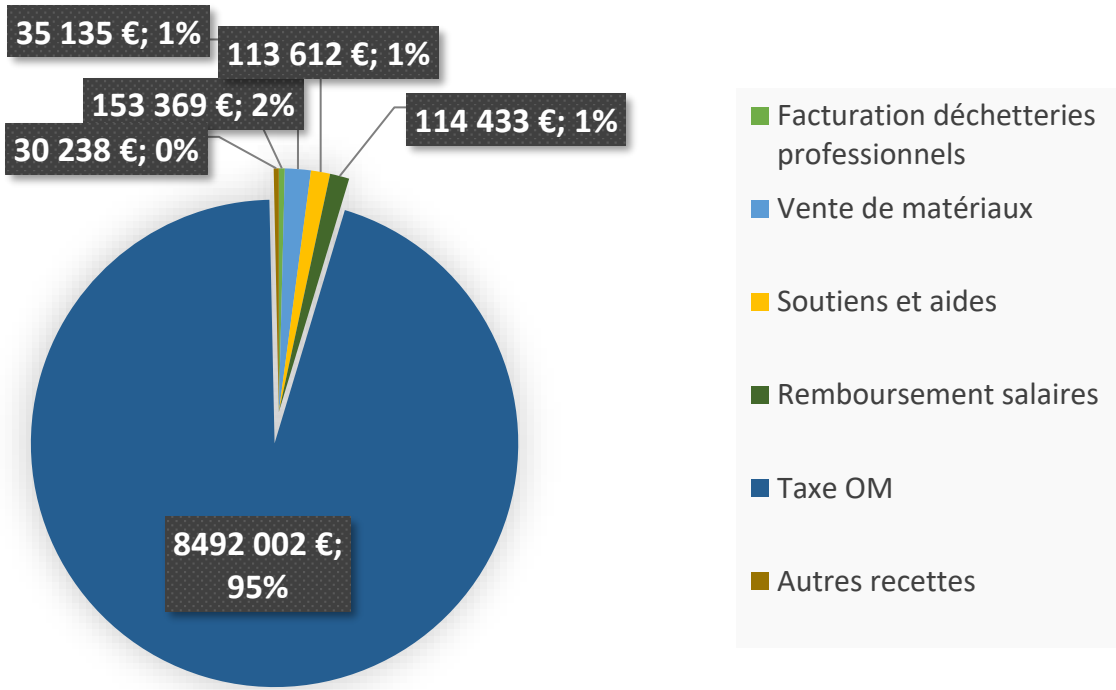
(Hors investissement)

LES DEPENSES

Dépenses CASC 2023



LES RECETTES



■ Les ventes de matériaux (€ HT)

Flux	Tiers	2021	2022	2023	% d'évolution entre 2022 et 2023
Cartons	SUEZ	86 736,18€	76 007,07€	33 041,97€	+ 55,79%
Platinage	ROSSI	229 140,32*	118 410,92€	82 788,98€	- 30,08%
Mobilier	Ecomaison**	27 021,50 €	29 002 €	15 091,01€	- 47,97%
Déchets électriques et électroniques	Ecosystem***	19 519,40 €	22 065 €	22 446,64€	+1.73%
		362 417,4€	245 484,99€	153 368,6€	-37,52%

* ce montant inclut un rappel de revente de platinage de 42 005.76€ HT correspondant au second semestre 2020

** Anciennement appelé Ecomobilier

*** Anciennement appelé OCAD3E

Pour information : certaines lignes de flux ont changé de tableau (de ventes de matériaux à soutiens ou inversement) pour correspondre au plus proche de l'objet des recettes perçues.

■ Les soutiens (€ HT)

Flux	Tiers	Montant 2021	2022	2023	% d'évolution entre 2022 et 2023
Déchets dangereux	ECO DDS	3 193,81 €	3 131,20 €	1 846 €	-41%
Aide ambassadeurs du tri	SIDOMRA	- -	49 740 €	23 380,45 €	-53%
Subvention ECT	CITEO	-	28 904 €	57 808,44 €	+100%
FCTVA		-	-	148,17€	-
ETP	Etat	-	-	2 428, 59€	-
Subvention projet	Ademe	-	-	28 000€	-
		3 193,81€	81 775,2 €	113 611,65 €	38,93%

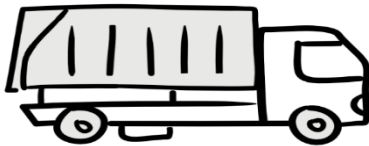
Axes d'amélioration pour 2024

Déchets d'activités économiques



- Diagnostic pour **identifier les coûts et les quantités associés aux déchets des non-ménages**.
- Réduire le nombre de passages de professionnels en déchetteries pour améliorer le service rendu aux habitants du territoire.
- Accompagner les professionnels du territoire à la prévention de leurs déchets.

Optimiser les tournées



- **Optimiser les circuits** pour réduire les impacts environnementaux et les coûts. L'objectif est de revoir les circuits à partir du futur Pôle Environnement.
- Depuis l'extension des consignes de tri, **les fréquences de collecte vont également s'adapter** à ces évolutions (plus de collecte de tri et moins d'ordures ménagères) pour répondre aux besoins des habitants.
- Un pôle environnement devrait voir le jour à partir de Septembre 2024 afin de centraliser les départs de collecte mais aussi afin de créer un endroit dédié aux services de gestion des déchets du territoire.

Textiles et verre



- Travail sur les implantations existantes pour **relancer un dynamisme autour de la collecte des textiles et de verre** (changements de conteneurs dans des lieux avec plus de gisements potentiels par exemple) mais également travailler sur la communication (ex. autour des textiles pour rappeler la pluralité des types de textiles acceptés dans les contenants / autour du verre pour expliquer le processus de valorisation).

PROJETS 2024 : aller plus loin dans la prévention des déchets du territoire



Lancement officiel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et mise en œuvre des axes et des actions visant à réduire les déchets du territoire.

Poursuivre le déploiement du tri à la source des biodéchets afin que chaque habitant du territoire ait une solution de proximité : composteur individuel, composteur partagé ou point d'apport volontaire en fonction de la typologie et de la localisation du foyer. Les biodéchets sont de vraies ressources, soyons sélectifs et trions-les !



Continuer l'accompagnement pour l'extension des consignes de tri à travers d'équipements dédiés, de communications dédiées aux bons gestes de tri et d'actions de sensibilisation à destination du grand public, des employés et des scolaires pour mieux trier nos déchets.

Expérimentation d'un marché éco-responsable pour tendre vers le zéro déchet sur la commune de Sorgues en sensibilisant les commerçants et les consommateurs pour agir sur la réduction des déchets liés au marché.



Travail sur les déchets abandonnés et diffus : réduire les emballages ménagers et assimilés présents dans les espaces urbains et dans la nature ; promouvoir des solutions pour la collecte des mégots et mettre en place des opérations de ramassage et de caractérisations de déchets pour préserver notre environnement tout en faisant remonter des données pour comprendre « qui sont les déchets majoritaires et d'où viennent-ils ? » afin de pouvoir d'agir et d'améliorer le cadre de vie.